

Protégeons la famille, l'enfant, la société

POUR la protection de la famille, de la différence sexuelle et de la filiation



POUR le droit de l'enfant à avoir un père et une mère

CONTRE la dénaturation du mariage et la destruction des fondements de notre société

AGISSONS !

- ▶ **Signez** la demande de référendum :
www.referendum-officiel.fr
- ▶ **Ecrivez** à vos élus (députés, sénateurs, maires...)
- ▶ **Venez** nombreux pour la grande manifestation nationale du **dimanche 13 janvier à Paris** (Place d'Italie à 13h)

NON au mariage et l'adoption pour les couples de même sexe !

En droit, **le mariage n'a pas vocation à officialiser l'amour**, mais à pérenniser l'engagement d'un homme et d'une femme à fonder une famille. Accorder le mariage à deux personnes de même sexe, c'est le dénaturer et le vider de son sens.

Il y a urgence à protéger la famille, déjà victime de la fragilisation du mariage et du couple en général. Si le mariage devient une reconnaissance de l'amour, qu'est ce qui empêchera un mariage entre un frère et une soeur, un père et sa fille, trois personnes déclarant s'aimer ?

Le projet de loi efface du code civil « le mari » et la « femme », le « père » et la « mère » et transforme le livret de famille : **c'est une nouvelle conception de la famille et de la société qui est imposée à tous !**

Il n'existe pas de droit **À** l'enfant, il y a un droit **DE** l'enfant à grandir dans une famille où il puisse se construire au mieux. L'égalité des droits des enfants doit être respectée : **tous les enfants ont le droit d'être élevés par un père et une mère.**

L'adoption des enfants par les couples homosexuels fragilisera l'adoption en général, car la plupart des pays étrangers refusent que leurs ressortissants soient adoptés par des parents de même sexe. Or, il y a aujourd'hui en France plus de 24000 couples en attente de pouvoir adopter.

Ce projet de loi conduira à donner aux couples homosexuels mariés le « bénéfice » de l'assistance médicale à la procréation, et impliquera donc nécessairement la **légalisation des mères porteuses pour les couples d'hommes.**

Nous ne pouvons accepter de telles dérives !

AVEC LE PARTI CHRÉTIEN-DÉMOCRATE, ENGAGEZ-VOUS POUR PROTÉGER LES DROITS DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT !

www.lepcd.fr



Pour nous rejoindre ou obtenir des informations sur nos actions,

- écrivez-nous par mail (contact@lepcd.fr)
- ou postez ce volet rempli à PCD - 38, rue de Berri 75008 PARIS

NOM + Prénom :

Adresse:

Mail: